

# AGEPA

Association genevoise de parents et amis des bénéficiaires de la SGIPA

Case postale 1166 – 1211 Genève 26 – Fax No. 022:550.10.92

www.lagepa.ch

---

## Plan d'action pour les années 2017 et 2018

### 1. Préambule :

- 1.1 Pour mémoire, il est rappelé que nos plans d'action, établis depuis les années 2005 et 2006, couvrent chaque fois deux années.
- 1.2 Pour les années 2015 – 2016, les objectifs ont été les suivants : recherche et identification d'un terrain pour l'"Ensemble résidentiel", puis élaboration du projet de bâtiment; préparation de la nouvelle brochure "Actes juridiques (quotidiens et spéciaux) des personnes en situation de handicap mental"; création d'une « Carte de légitimation » pour les bénéficiaires de la SGIPA.
- 1.3 Le plan d'action 2017 - 2018 se situe strictement dans la ligne précédente et continue de mettre l'accent sur le projet d' « Ensemble résidentiel ».
- 1.4 Le Comité qui sera nommé pour une période de deux ans, à l'occasion de l'Assemblée générale ordinaire 2017, aura la faculté de confirmer ce plan ou de l'amender.

### 2. Plan d'action :

#### 2.1 Premier objectif : Fonds d'aide urgente :

**En 2017 et 2018**, le Fonds poursuivra ses interventions avec le souci prépondérant d'apporter une réponse adéquate aux besoins des bénéficiaires. Chaque cas sera examiné en concertation étroite avec les collaborateurs de la SGIPA et, si nécessaire, avec sa Direction, afin d'agir de la manière la plus efficace.

#### 2.2 Deuxième objectif : Recrutement de membres :

**En 2017 et en 2018**, les efforts en vue de promouvoir le recrutement de membres seront maintenus. Prépondérante, à cet égard, sera la collaboration active des membres de l'AGEPA qui savent combien l'augmentation de notre effectif favorise l'action de l'Association au service de la SGIPA et de ses bénéficiaires.

#### 2.3 Troisième objectif : Cercle Accueil et Dialogue :

**En 2017 et 2018**, le Cercle Accueil et Dialogue poursuivra l'établissement des « Cartes de légitimation » pour les bénéficiaires de la SGIPA. Il restera en outre à disposition des parents et des bénéficiaires qui auraient besoin de conseils ou qui souhaiteraient trouver des appuis dans des situations spécifiques.

#### 2.4 Quatrième objectif : Assistance juridique et judiciaire :

**En 2017 et 2018**, l'objectif est de publier la quatrième brochure rédigée par les avocates mandatées par l'AGEPA et consacrée aux "actes juridiques (quotidiens et spéciaux) des personnes en situation de handicap mental". De caractère très pratique, cette brochure présentera des cas et situations susceptibles de se produire dans la réalité de tous les jours.

## **2.5 Cinquième objectif : Fonds d'investissement immobilier :**

**En 2017 et 2018**, l'objectif est d'obtenir l'autorisation de construire notre « Ensemble résidentiel » (création de places d'hébergements en Foyers), et de reprendre intensivement la collecte de fonds, de manière que les travaux de construction puissent démarrer (durée d'exécution prévue de ces travaux : 18 mois)..

## **2.6 Sixième objectif : Site "lagepa.ch" :**

**En 2017 et 2018**, nous continuerons d'animer ce site, qui constitue un instrument important pour la communication vers l'extérieur et l'information au sein de l'AGEPA.

## **3. Conclusion :**

- 3.1 A l'image des précédents, le présent plan d'action s'inscrit dans la durée et dans la continuité, ce qui justifie les objectifs ambitieux qu'il se fixe.
- 3.2 Dans cet esprit, il s'attache à poursuivre ce qui a déjà été entrepris, en s'appuyant sur les résultats obtenus.
- 3.3 Rappelons qu'il sera soumis pour ratification au nouveau Comité qui sera élu pour les années 2017 et 2018.

Association genevoise de parents et amis des bénéficiaires de la SGIPA  
Pour le Comité :

Le Président :

Le Vice-président :

Jean-Claude Nicole

Roland Azzeletti

Genève, le 8 février 2017